

# PREMIÈRE VICTOIRE !

**L**e 28 avril, les élus CGT étaient en réunion de négociation avec la direction, au sujet de l'arrêt de la Nohab 4. Les revendications des élus étaient d'obtenir par écrit des garanties sociales concernant les salariés impactés par l'annonce de l'arrêt de la rotative. La direction a refusé. Les ateliers des deux sites d'impression ont donc réagi par un mouvement social qui a eu pour conséquence une non-parution générale du journal papier. Ce journal qui rapporte toujours 80 % du chiffre d'affaires. Nous n'avions pas d'autre choix. Au lendemain de la grève, la direction qui, malheureusement entend les partenaires sociaux uniquement lorsqu'une non-parution est en jeu, s'est rapprochée des délégués syndicaux de la Filpac CGT.

**Elle s'est donc engagée par écrit sur les points suivants :**

- **1 : pas d'arrêt de la rotative 4 avant la fin des négociations. Que chaque ouvrier ou cadre ait une solution d'avenir avant l'arrêt de la machine ;**
- **2 : pas d'impression d'un ou des produits de la marque Ouest-France et/ou Journaux de Loire en dehors des sites de la Chevrolière et de Chantepie ;**
- **3 : pas de mutations forcées sur un autre site / service ;**
- **4 : pas d'externalisation (sous-traitance et prestations extérieures) : l'engagement de la**

**Au lendemain de la grève, la direction qui, malheureusement entend les partenaires sociaux uniquement lorsqu'une non-parution est en jeu, s'est rapprochée des délégués syndicaux de la Filpac CGT.**



*direction : le cadre dans lequel il pourrait y avoir recours à de la sous-traitance ou à de la prestation sera discuté au cours des négociations actuelles et acté dans l'accord qui en découlera ;*

• **5 : pas de licenciements contraints ; engagement de la direction :** concernant les départs éventuels de l'entreprise à la suite de l'arrêt de la Nohab 4 qui seraient encadrés par l'accord tripartite État/Editeurs/Syndicats en cours de finalisation, nous nous engageons à ce qu'il n'y ait pas de départs contraints. Si cet accord ne devait pas se concrétiser dans les termes actuels, nous devrions adapter les conditions d'accompagnements dans le cadre des négociations avec les représentants des salariés : âge minimum d'adhésion, niveau d'indemnisation. Par ailleurs, nous nous engageons à ce que ce plan ne touche que les populations de salariés les plus âgés.

**La CGT, défendra toujours les conditions sociales et refusera toutes dérives visant les valeurs historiques et humanistes du journal. •**